

Un peu d'histoire

Soumis par Neftaha Anslot

12-12-2012

Dernière mise à jour : 30-07-2016

HISTORIQUE DE LA FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES La Faculté des Lettres et Sciences Humaines est née de la transformation de l'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DAKAR en UNIVERSITE. Créé en 1950 et placé sous l'égide du Recteur de l'Académie de Bordeaux, siège traditionnel des chaires coloniales, cet INSTITUT, qui regroupait les Ecoles Supérieures de Médecine, Sciences, Droit et Lettres, devint officiellement, le 24 février 1957, l'UNIVERSITE DE DAKAR. C'est la plus ancienne des universités francophones d'Afrique. Elle resta, jusqu'en 1960 française, par son administration, son personnel, ses programmes, sa structure, son financement, ses plans de carrière, sa pédagogie et ses diplômes. C'est dans ce cadre que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines connaîtra une évolution particulière tout au long de son histoire.

I.-La décennie 1950-1960 : Années de instauration de l'espace facultaire La nouvelle Faculté des lettres fut d'abord domiciliée, de sa création en 1952 à 1957, dans les locaux de l'actuel « PAVILLON A » de la Résidence Universitaire de l'U.C.A.D. Elle sera par la suite logée, jusqu'au début des années 60, dans l'actuelle « MAISON DE l'UNIVERSITE », avant d'être de nouveau déplacée et installée, pendant trois ans, à la Faculté de Droit et Sciences Economiques. Sa transhumance ne se termina qu'en 1965, date de son implantation définitive sur son site actuel, originellement prévu pour loger le Centre Linguistique Appliquée de Dakar (C.L.A.D.). Le bâtiment principal qui lui est réservé occupe une surface de 4.000 m². Son premier Doyen fut le Professeur Pierre NARDIN et ses premiers inscrits furent enregistrés à partir de l'année universitaire 1957-1958. L'organisation facultaire alors était la même qu'en France, c'est-à-dire, un enseignement propédeutique sanctionné par un cursus comportant : 1. le Certificat d'Etudes Littéraires Générales (C.E.L.G.), 2. la Licence d'enseignement ou la Licence libre pour certaines disciplines, 3. le Certificat d'Etudes Supérieures ou le Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.). N.B : Les doctorats étaient soumis au régime français de la thèse d'Etat structurée en thèse principale et thèse secondaire. Les premières « LICENCES » furent délivrées dès 1959 et les premiers « DIPLOMES D'ETUDES SUPERIEURES » en 1960, année où apparut, pour la première fois, sur les documents décanaux, l'appellation Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

II. - LA DECENNIE 1960-1970 : ANNEES DE MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGIME D'ETUDES SUPERIEURES LITTERAIRES. L'histoire de l'université et celle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines se sont réellement accélérées au cours de cette décennie. L'évolution de la F.L.S.H. se traduisit par des changements importants qui inspirèrent, du reste, des réformes des universités françaises (réformes : Michel Debré, Christian Fouchet, Edgar Faure, etc.). Parmi ces textes on peut citer : 1. les accords de coopération entre la France et le Sénégal du 16 Août 1961 en matière d'enseignement supérieur ; 2. la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1959, puis par la loi n° 70-13 du 06 février 1970 et la loi n° 70-30 du 07 octobre 1970 ; 3. le décret n° 67-1226 du 15 novembre 1967 portant statut de l'Université de Dakar. L'économie de tous ces textes fait apparaître, pour ce qui concerne la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1. un nouveau régime des études supérieures littéraires, à l'image de celui de la France, de la « réforme Fouchet » de 1965/66 ; 2. la suppression de l'enseignement PROPEDEUTIQUE, par conséquent, du C.E.L.G et la création de trois cycles universitaires : - Un premier cycle universitaire de deux ans avec mission de formation générale et d'orientation, sanctionné par un Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires dit D.U.E.L dans les huit disciplines suivantes : 1) Philosophie- Sociologie et Psychologie ; 2) Lettres et Civilisations Modernes (L.C. M.) ; 3) Anglais-Allemand ; 4) Espagnol-Portugais, 5) Arabe ; 6) Histoire ; 7) Géographie ; 8) Linguistique Générale et Langues négro-africaines. (Décret 70-1142 du 13 octobre 1970). - Un second cycle universitaire de deux ans : La première année de ce second cycle conduisant à : 1) Huit (8) licences d'enseignement dénommées : Certificat d'Etudes Supérieures de Licence (C.L.), complété par un certificat de spécialisation (CS). 2) et trois licences de recherche (Linguistique, Psychologie, Sociologie) La deuxième année : conduit au Certificat de Maîtrise (CM), complété par un Travail d'Etudes et de Recherche (T.E.R.) qui, désormais, remplace le Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) Un troisième cycle universitaire directement sanctionné par le Doctorat de IIIème cycle.

III.-LA DECENNIE 1970-1980 est celle de la réforme des structures et des enseignements de la F.L.S.H. Cette décennie a été celle des textes (lois, décrets, arrêtés, accords de coopération révisés) et réformes. Ainsi, entre le 16 février 1970, date du nouvel accord de coopération franco-sénégalais et le 31 mars 1972, il n'y eut pas moins d'une vingtaine de textes de lois et de décrets. La crise de contestation qui secoua les universités du monde en 1968, n'avait pas non plus épargné celle de Dakar. Elle sera à l'origine d'un vaste mouvement de réflexion, où sortit une nouvelle réforme, entrée en vigueur en 1970/1971. Celle-ci, en insistant sur les missions universitaires de formation des cadres, de développement de la recherche et de promotion des cultures et civilisations africaines, allait sensiblement restructurer l'espace facultaire. De cette nouvelle évolution, on peut retenir, au sujet de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1. La suppression des chaires et la restructuration de notre institution en Départements, cellules de base sur le double plan de l'enseignement et de la recherche (Cf.

art. 35 du Décret 70/1135 du 13 août 1970).–est ainsi que, de huit (8) Départements en 1970, on passa à 9 en 1972, avec l–éclatement du département LETTRES ET CIVILISATIONS MODERNES « L.C.M. » en Langues Anciennes et Français (Décret n° 72- 276 du 16 mars 1972) ; et, parallèlement, avec l–introduction de l–Italien, le département ESPAGNOL-PORTUGAIS devint « Département de Langues Romanes ». En décembre 1972 (Décret n°72-1472 du 18 décembre 1972), un nouveau palier est encore franchi ; on passa à dix (10) départements, par séparation du département ANGLAIS-ALLEMAND. Aujourd–hui la FLSH comprend treize (13) départements : 1. Département des Langues et Civilisations germaniques 2. Département de Littératures et Civilisations des pays de langue anglaise 3. Département d–Arabe 4. Département de géographie 5. Département d–Histoire 6. Département de Langues Anciennes 7. Département de Langue Persane 8. Département de Langues et Civilisations Romanes 9. Département de Lettres Modernes 10. Département de linguistique et des Sciences du Langage 11. Département de Philosophie 12. Département de Langues et Civilisations Slaves 13. Département de Sociologie 14. Institut des Langues Etrangères Appliquées N.B : Notons, pour les départements de langues, l–émergence, à partir de cette date, du concept de « Langues et civilisations » 2. Les trois cycles d–enseignement sont maintenus, seulement, on créa : - Les enseignements du IIIème cycle sont réorganisés ; - L–examen « partiel », devenu contrôle continu des aptitudes et des connaissances, est introduit. IV. LA DECENNIE 1980-1990 : ANNEES DES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LES ETATS GENERAUX DE L–EDUCATION. Sur le plan général, cette décennie est marquée par les perspectives ouvertes d–une part, par la tenue des états généraux de l–Education, par les travaux de la commission nationale de réforme de l–Education et de la Formation, d–autre part aussi par l–organisation du statut du personnel enseignant (« loi n°81-59 » et la tenue des assises de la F.L.S.H. V. LA DECENNIE 1990-2000 : LA VOLONTE DE METTRE EN PLACE UN SYSTEME D–ENSEIGNEMENT PLUS PERFORMANT Cette décennie est d–abord celle du démarrage de programmes d–enseignements dits réformés, appliquant le système des U.V. La décision d–application de ce projet, examinée en Assemblée de Faculté durant le premier semestre 1990 et approuvée dans sa version provisoire par l–Assemblée de l–Université en septembre 1990, se concrétisa, dès le mois de novembre 1990, par sa mise en pratique dans les départements de Sciences Humaines d–abord : Philosophie, Histoire, Géographie, ensuite dans les départements de Lettres Classiques et d–Arabe et, plus tard, dans ceux de Sociologie et Langues et Civilisations Russes, lors de leur création. Voir : Départements de la F.L.S.H. Cette décennie est aussi celle de la création de nouvelles filières de formation. Ainsi de dix (10) Départements en 1972, on passa, par séparation de la Philosophie-Sociologie en 1998, à onze (11) Départements ; puis à douze (12) Départements, en 2000, avec la création du Département de Langues et Civilisations Russes. VI. LA DECENNIE 2000-2010 : L–ENTREE DANS LE SYSTEME LMD. Le début de cette décennie consacre l–entrée dans le système LMD de la FLSH, en 2010 avec les niveaux L1, M1 et M2. Cela à l–instar des autres facultés de l–UCAD et des autres universités du Sénégal. L–entrée dans le système consacre aussi la fin des mémoires de maîtrise, des thèses de doctorat de 3ème cycle et de doctorats d–état prévue en 2013, durant laquelle le cycle LMD sera complet à la FLSH avec l–entrée dans le système du niveau licence (L3)*

* * *

*Ainsi, la F.L.S.H., est héritière d–une longue et riche tradition universitaire, qui allie aujourd–hui encore, enseignement de haut niveau, recherche et offre de formation de plus en plus diversifiée. Depuis sa création, la F.L.S.H. a également vu ses effectifs d–étudiants augmenter et s–accroître constamment. Si cette croissance s–est accompagnée de l–apparition de nouvelles disciplines, elle a aussi nécessité l–acquisition de nouveaux locaux comme ceux du B.R.G.M., du Camp Jeremy et de l–U.C.A.D.II, qui lui ont permis non seulement d–augmenter sa capacité d–accueil mais aussi de relever de nouveaux défis, pour les années à venir.